

Corgémont, le 19 août 2024

Contrat de prêt pour un ordinateur portable

Afin de mettre en oeuvre les mesures particulières autorisées pour **xxx XXX**, l'ESBV met à disposition un ordinateur portable (hp EliteBook) ainsi que son chargeur.

La durée du prêt couvre l'année scolaire 2024-2025. Fin juin 2025, l'ordinateur sera présenté à Mme Sieber ou Mme Schweizer pour contrôle.

Durant cette période, l'élève est responsable de l'ordinateur et veille à l'utiliser soigneusement. Il est chargé de l'avoir avec lui pour les différentes leçons, cela implique qu'il vient en classe avec un ordinateur fonctionnel et chargé.

En cas de dégâts ou de vol, les parents s'engagent par leur signature à couvrir les frais dus à la réparation voire au remplacement de l'ordinateur portable.

Par notre signature, nous souscrivons entièrement aux conditions mentionnées ci-dessus.

Signature de l'élève:

Signature des parents: